

GUEUX-ENVIRONNEMENT S'INQUIETE

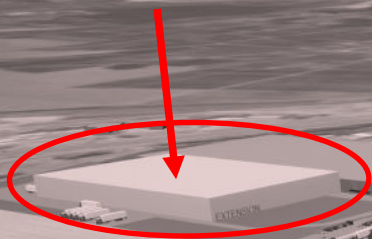
« Lotissement du Moulin à Vent » QUELLES CONSEQUENCES POUR NOTRE QUOTIDIEN ?

Association loi 1901 créée en 2006 N° RNA 513000430

février 2022



Extension du Pôle logistique ALDI Face au futur lotissement
Doublement des volumes de stockage
Augmentation des nuisances et pollutions et du trafic des poids lourds



Le PLU prévoit et impose
130 logements dont immeubles
Collectifs de 3 niveaux et son quota de
logements sociaux.



Saturation et engorgement de la
circulation rue du Moutier et D27

Libre illustration issue de la présentation, en séance publique, du Conseil Municipal du 12/10/21

GUEUX : son cadre de vie, son environnement

Une présentation du projet en séance publique du Conseil Municipal a eu lieu le 12 octobre dernier.

Parmi les quelques personnes présentes, des inquiétudes se sont manifestées.

SAVEZ-VOUS QUE :

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) prévoit et impose 130 logements* avec des immeubles collectifs (3 niveaux)

Conséquences directes :

- Saturation de la circulation rue du Moutier et D27 avec des engorgements aux entrées et sorties des écoles **mettant nos enfants en danger**.

- Où iront les nouveaux élèves ? Les classes et les cantines sont déjà surchargées*.

- D'autres bâtiments devront être construits pour les accueillir.

- De nouveaux équipements sportifs seront nécessaires.

- Verra-t-on enfin le Pôle périscolaire ?

Une fuite en avant : Un nouveau lotissement « Moulin à Vent 2 » sera donc nécessaire pour financer les conséquences du « Moulin à Vent 1 » ?

SAVEZ-VOUS QUE :

En bordure de lotissement, juste en face des terrains de foot, le **Pôle logistique ALDI** va pratiquement doubler son volume de stockage* avec, en corollaire, une augmentation des nuisances et des pollutions (air, bruit, eau) apportées par le trafic des poids lourds.

Ce dossier a fait l'objet d'une Enquête Publique au 22/12/2021.

Le Conseil Municipal du **18 janvier** a donné un **avis favorable** à ce projet alors que le Permis de Construire était délivré le **6 janvier**...

Outre le fait, rare et inadapté, que le « Moulin à Vent » jouxte une zone d'activité, d'autres éléments apportent leur lot d'interrogations :

SAVEZ-VOUS QUE :

Une centrale photovoltaïque, équivalente à 110 terrains de foot, va s'installer sur les communes de Rosnay, Treslon, Germigny provoquant une augmentation de circulation de camions à l'intérieur de notre village.

SAVEZ-VOUS QUE :

Un élevage de 40000 poules s'installe en haut de la côte de Mery-Premecy, sous vents dominants exactement face à Gueux.

Accessible uniquement par la 227 (entre Gueux et Aubilly) c'est un nouvel accroissement de la circulation dans le village avec son lot de poussières, d'odeurs de fientes (192 tonnes/an) et d'émanations ammoniacuées.*

Ce dossier fait l'objet d'une Enquête Publique actuellement.

Le Conseil Municipal du 18 Janvier a donné un **avis défavorable**.

* Vous pouvez vérifier ces éléments sur notre site : gueuxenvironnement51.com

Des nouvelles de l'Association

- Protection des habitants de Gueux et de leur santé contre toute forme de nuisance.
 - Protection et défense du cadre de vie et de l'environnement de la commune
 - Actions locales en faveur du développement durable et de la biodiversité (faune, flore...)
 - Préservation et défense du patrimoine historique, architectural et culturel de la Commune
- Et favoriser l'implication des jeunes sur les sujets énoncés ci-dessus.

Contactez-nous si vous vous sentez concernés :

Mail = gueuxenvironnement51@gmail.com
Courrier = **Gueux-environnement – Mairie de Gueux - 51390 GUEUX**
Site Web = gueuxenvironnement51.com



Actions en faveur de la biodiversité :

Projets de sensibilisation à la biodiversité locale impliquant les écoles, le collège de Gueux et la Commune.

Si vous avez des idées, des compétences sur le sujet ou si vous souhaitez vous investir sur ce thème, CONTACTEZ-NOUS.

Produits phytosanitaires :

Un certain nombre d'habitants, riverains de parcelles agricoles / viticoles ou simples promeneurs, ont rejoint l'association dans l'espoir que soit instauré un dispositif d'information quand des traitements phytosanitaires sont mis en oeuvre.

Le Conseil d'Etat a donné jusqu'à janvier au Gouvernement pour qu'il édicte des mesures permettant la protection des riverains par une information en amont de l'utilisation de ces produits.

En fonction de la teneur de ces textes, l'association évaluera les démarches qui pourront être entreprises auprès des différents intervenants. Elle a identifié quelques applications sur smartphone déjà utilisées sur d'autres territoires (dans le Bordelais et dans le Limousin).

A vélo dans Gueux :

L'association souhaite mener une réflexion avec la commune pour la sécurisation et la facilitation des trajets à vélo pour les enfants (et les adultes aussi !) dans le village.

Les abords des établissements scolaires et certains axes pourraient être repensés.

Nous sommes preneurs de votre retour d'expérience sur le sujet.

Groupe Jeunes :

Vous avez moins de 18 ans et vous voulez vous investir pour l'environnement et le cadre de vie dans le village ?

Gueux Environnement souhaite s'ouvrir aux jeunes et favoriser leur implication dans des projets locaux en relation avec l'environnement et le cadre de vie.

Si vous êtes intéressé, contactez l'association !

(*) Sous condition d'autorisation parentale et avec la supervision d'un adulte référent de l'association.

